

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

Nom commercial : Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Engrais.

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Société** : COMPO France SAS  
Zone Industrielle  
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25  
Adresse e-mail : info@compo.fr

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008) :**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 : non applicable.

**2.3 Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

**RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants**

**3.1. Substances**

Non applicable.

**3.2. Mélanges**

Remarques : Si la teneur en nitrate d'ammonium est  $\leq 45\%$ , cela correspond à une teneur en azote  $< 16\%$ . Le produit est conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement REACH). Le produit ne relève pas de la réglementation (UE) n° 2019/1148 (commercialisation et utilisation des matières premières pour les explosifs) ni de la réglementation allemande sur les interdictions chimiques.

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Nitrate d'ammonium	(N° CAS) 6484-52-2 (N° CE) 229-347-8 (N° REACH) 01-2119490981-27-XXXX	< 10	Ox. Sol. 3, H272 Eye Irrit. 2, H319
Nitrate de potassium	(N° CAS) 7757-79-1 (N° CE) 231-818-8 (N° REACH) 01-2119488224-35	< 10	Ox. Sol. 3, H272
Urée	(N° CAS) 57-13-6 (N° CE) 200-315-5 (N° REACH) 01-2119463277-33	< 5	Non classé

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

Conseils généraux : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

- 
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucun(e) à notre connaissance.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

**5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Le produit est compatible avec les agents standards de lutte contre le feu.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Le produit contenant des composants organiques combustibles, en cas d'incendie, une fumée dense et noire formée de produits de combustion dangereux va se dégager (voir chapitre 10). En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

**5.3. Conseils aux pompiers**

Équipements de protection particuliers des pompiers : Utiliser un équipement de protection individuelle. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Pas de précautions spéciales requises. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Équipement de protection individuel, voir section 8. Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Indications pour la protection : Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir hors de portée des enfants. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson. Tenir éloigné des agents oxydants, des acides forts ou des alcalis.

Température de stockage recommandée : 5 - 30 °C.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Utilisation(s) particulière(s) : Avant toute utilisation, lisez l'étiquette.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

<b>Nitrate d'ammonium (6484-52-2)</b>	
<b>DNEL/DMEL (informations complémentaires)</b>	
Indications complémentaires	Travailleurs Inhalation Effets spécifiques 36 mg/m <sup>3</sup> Durée d'exposition 1 jr Travailleurs Contact avec la peau Effets spécifiques 5,12 mg/kg Durée d'exposition 1 jr Consommateurs Ingestion Effets spécifiques 2,56 mg/kg Durée d'exposition 1 jr Consommateurs Inhalation Effets spécifiques 8,9 mg/m <sup>3</sup> Durée d'exposition 1 jr
<b>PNEC (informations complémentaires)</b>	
Indications complémentaires	Eau douce 0,45 mg/l Eau de mer 0,045 mg/l Valeur Limite Plafond 4,5 mg/l

<b>Urée (57-13-6)</b>	
<b>DNEL/DMEL (informations complémentaires)</b>	
Indications complémentaires	Travailleurs Contact avec la peau Exposition à long terme 580 mg/kg Consommateurs Inhalation Exposition à long terme 125 mg/m <sup>3</sup> Consommateurs Ingestion Exposition à long terme 42 mg/kg
<b>PNEC (Eau)</b>	
PNEC aqua (eau douce)	0,047 mg/l

<b>Nitrate de potassium (7757-79-1)</b>	
<b>DNEL/DMEL (informations complémentaires)</b>	
Indications complémentaires	Travailleurs Inhalation Effets systémiques 36,7 mg/m <sup>3</sup> Travailleurs Contact avec la peau Effets systémiques 20,8 mg/kg Consommateurs Ingestion Effets systémiques 12,5 mg/kg Consommateurs Contact avec la peau Effets systémiques 12,5 mg/kg Consommateurs Inhalation Effets systémiques 10,9 mg/m <sup>3</sup>

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

<b>PNEC (informations complémentaires)</b>	
Indications complémentaires	Eau douce 0,45 mg/l Eau de mer 0,045 mg/l Valeur Limite Plafond 4,5 mg/l Station de traitement des eaux usées 18 mg/l

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Équipement de protection individuelle**

Protection des yeux : Inutile dans les conditions normales d'utilisation. Éviter le contact avec les yeux.

Protection des mains : Remarques: inutile dans les conditions normales d'utilisation. Nettoyer soigneusement la peau après tout contact avec le produit.

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues.

Protection respiratoire : Non requis. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Aspect : Liquide.

Couleur : Divers.

Odeur : Légère, déplaisante.

pH : 2,5 – 5 (non dilué).

Point de fusion/point de congélation : Donnée non disponible.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : Donnée non disponible.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

Point d'éclair : Donnée non disponible.

Limite d'explosivité, supérieure / : Donnée non disponible.  
Limite d'inflammabilité supérieure

Limite d'explosivité, inférieure / : Donnée non disponible.  
Limite d'inflammabilité inférieure

Pression de vapeur : Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible.

Densité relative : Donnée non disponible.

Densité : 1,14 - 1,20 g/cm<sup>3</sup>.

Solubilité(s) Hydrosolubilité : Soluble.

Température d'autoinflammabilité : Donnée non disponible.

Température de décomposition : Non applicable.

Viscosité, cinématique : Similaire à l'eau.

### **9.2. Autres informations**

Inflammabilité (liquides) : Ne brûle pas.

## **RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation

### **10.2. Stabilité chimique**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.



**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

**10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

**10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides forts et bases fortes. Oxydants forts.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), fumée dense et noire.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Toxicité aiguë**

**Produit**

Toxicité aiguë par voie orale : Méthode: méthode de calcul. Evaluation: la substance ou le mélange ne présentent pas de toxicité orale aiguë.

Toxicité aiguë par inhalation : Méthode: méthode de calcul. Evaluation: la substance ni le mélange ne présentent une toxicité aiguë par inhalation.

Toxicité aiguë par voie cutanée : Méthode: méthode de calcul. Evaluation: la substance ou le mélange ne présentent pas de toxicité aiguë par la peau.

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

**Produit**

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

---

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

**Produit**

Remarques : Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

**Produit**

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau

Remarques : Méthode de calcul.

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

**Produit**

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme mutagène.

**Cancérogénicité**

**Produit**

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène.

**Toxicité pour la reproduction**

**Produit**

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

**Produit**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

---

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

**Produit**

Evaluation : La substance ou le mélange ne sont pas classés comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Donnée non disponible.

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Donnée non disponible.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Donnée non disponible.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Donnée non disponible.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

**Produit**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6. Autres effets néfastes**

Donnée non disponible.

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.
- Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides. Éliminer le récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Règlement Transport	ADR / RID / ADNR	IMDG	IATA
14.1 Numéro ONU	Non applicable.		
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.		
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.		
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.		
14.5 Dangers pour l'environnement	Non applicable.		
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	S'assurer que les personnes qui assurent le transport connaissent les précautions et les manipulations à effectuer dans l'éventualité d'un accident ou d'un déversement.		
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.		

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

**RUBRIQUE 15: Informations réglementaires**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

ICPE NON CONCERNE

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59): n'est pas listée.

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Une Evaluation du Risque Chimique n'est pas exigée pour cette substance.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral de H- et EUH:	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Ox. Sol. 3	Matières solides comburantes, catégorie 3
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

**Texte complet des Phrases-H mentionnées dans la RUBRIQUE 3 (Informations sur les composants).**

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

BCF - Facteur de Bio Concentration

BOD - Demande d'oxygène biochimique

CAS - Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine)

CLP - Classification, Etiquetage, Emballage

DNEL - Niveau dérivé sans effet

DT50 - Temps de dissipation 50%

EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

**Engrais Universel Liquide 1 L - AUNILI1000 - 3167770215786**

Référence : FDS\_1004\_N  
Version: 2020-01

Edition révisée n°0  
Date de révision : 16/09/2020

---

GHS - Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques  
IATA - Association internationale du transport aérien  
IATA-DGR - Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA)  
IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses  
IMO - Organisation internationale maritime  
CL50 - Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée  
DL50 - Dose létale pour 50 pour cent de la population testée  
OEL - Niveau d'exposition professionnelle  
PBT - Bioaccumulation et persistance selon la réglementation REACH  
PEL - Niveau prévu d'effet  
PNEC - Concentration prévue sans effets  
RID - Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses  
TLV - Valeur de seuil limite  
TLV CEILING - Concentration qui ne doit pas être dépassée durant l'exposition professionnelle  
TWA STEL - Limite d'exposition à court terme  
VOC - Composant volatil organique  
vPvB - Très persistant et très volatil selon la réglementation REACH  
WGK - Classe allemande de danger pour l'eau

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.